

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.09.03 Convocation du 17.09.03

Compte rendu affiché 26 septembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Contrat Educatif Local :
Participation des Familles**

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	27
votants	28

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,
BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, CHRETIN,
Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET,
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Absente représentée : Mme WYMANN par Mme BOUHEY.

Absent excusé : M. FERNANDES.

Madame le Maire-Adjoint déléguée aux Affaires Scolaires précise que dans le cadre de la mise en place du **Contrat Educatif Local**, une participation financière sera demandée aux familles en fonction des activités proposées.

Cette participation sera collectée par le Coordinateur du Service Action Jeunes pour être ensuite reversée aux associations partenaires du **Contrat Educatif Local**. Elle propose de fixer les nouveaux tarifs, comme indiqués ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Précise que la participation demandée aux familles s'établira comme suit :

Pour les écoles primaires :

- **4,60 € par enfant** et **par trimestre** pour **une activité** durant le temps de midi.
- **9,15 € par enfant** et **par trimestre** pour **une activité** le mardi de 15h 30 à 17h 30.
- **13,70 € par enfant** et **par trimestre** pour une activité **le mardi** de 15h 30 à 17h 30 et une activité durant le **temps de midi**.

Pour le Collège :

- **4,60 € par jeune** et **par trimestre** pour **une activité**.

- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Précise que la recette correspondante est prévue à l'article 7067 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 septembre 2003

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 3 novembre 2003
- de la publication le 4 novembre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 3 novembre 2003